



COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Programmes de sécurité du revenu agricole

Le ministre Paradis offre un faux choix agriculteurs

Amos, le 4 juillet 2016 — Le député d’Abitibi-Ouest, François Gendron, déplore l’attitude du ministre de l’Agriculture, Pierre Paradis, qui demande aux agriculteurs québécois de choisir entre l’assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et le programme Agri-Québec. Il s’agit d’un choix qui n’en est pas un, car les conditions que le ministre offre par le biais de l’ASRA sont clairement désavantageuses.

En effet, les producteurs qui choisiraient l’ASRA verraient leurs versements futurs être déduits en fonction des paiements déjà reçus d’Agri-Québec, en raison de la problématique des arrimages cumulés.

« En ne réglant pas le problème des arrimages cumulés, ce qui rend l’ASRA beaucoup moins intéressante, le ministre force la main des agriculteurs. Et, en demandant aux agriculteurs de choisir, d’ici la fin de la semaine, entre ces deux programmes, il essaie tout simplement d’éliminer en douce l’ASRA. Le ministre Paradis doit donner un délai supplémentaire aux producteurs, car ceux-ci ne devraient pas avoir à trancher tant que le dossier des arrimages cumulés n’est pas réglé », a déclaré François Gendron.

Soulignons par ailleurs que les consultations menées par La Financière agricole vont conduire à un choix définitif pour chaque production, dans toutes les régions et en même temps. « Le gouvernement libéral impose une solution unique, sans considération pour les disparités régionales. Les producteurs de grain de l’Abitibi et du Lac-Saint-Jean devront vivre avec la décision prise pour l’ensemble du Québec, même si leur réalité est bien différente de celle des régions centrales. Encore une fois, Pierre Paradis nous démontre qu’il ne connaît qu’une seule façon de diriger le ministère de l’Agriculture : diviser pour mieux régner. Comme il l’a fait pour l’acériculture et les associations représentatives, il tente de semer la pagaille dans le milieu plutôt que de rassembler les gens et d’en arriver à un consensus », a conclu le député d’Abitibi-Ouest, François Gendron.

– 30 –

Source : Mathieu Proulx
Attaché politique
Bureau du député François Gendron
819 444-5007